

INFORMATIONS A DIFFUSER

division des ressources humaines

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE A LA DEUXIEME PHASE DU MOUVEMENT 2008

Les demandes de participation exceptionnelle à la deuxième phase du mouvement seront reçues jusqu'au **19 juin 2008** sous forme de lettre manuscrite à la division des ressources humaines de l'inspection académique, 5 place Beauchamp, 70013 Vesoul.

Elles seront étudiées lors de la commission administrative paritaire du 1^{er} juillet 2008.

Seules les situations **exceptionnelles** intervenant entre les deux premières phases du mouvement peuvent justifier une participation.

Les postes provisoires de SEGPA peuvent être demandés à titre provisoire à la deuxième phase du mouvement par les enseignants spécialisés dans l'option F qui ont fait un préavis, ou qui ont participé à la première phase du mouvement.

.....

RETOUR DE CHAINE LORS DE LA DEUXIEME PHASE DU MOUVEMENT 2008

Les enseignants qui ont obtenu un poste lors de la première phase du mouvement et qui ne souhaitent pas voir leur affectation modifiée lors de la seconde phase (retour sur chaîne) devront le signifier par écrit à la division des ressources humaines de l'inspection académique, 5 place Beauchamp, 70013 Vesoul, **pour le 17 juin 2008**.

.....

APPELS A CANDIDATURE 2^{ème} PHASE DU MOUVEMENT 2008

½ POSTE MIS A LA DISPOSITION DU FOYER COMTOIS D'AUTET

Ce demi poste reste vacant à l'issue de la première phase du mouvement.

Les enseignants spécialisés de l'option F ou éventuellement E peuvent faire acte de candidature par écrit à la division des ressources humaines avant le **17 juin 2008**.

Les demandes des enseignants spécialisés dans d'autres options seront examinées.

Le choix des candidats se fera au barème.

Les missions consistent à faciliter la scolarisation des élèves placés dans cet établissement et inscrits dans les établissements scolaires proches (écoles primaires, collèges).

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement particulier de ce poste, s'adresser à M. l'inspecteur de l'éducation nationale de l'A-SH Tel. 03.84.78.63.58 ou 59

POSTES DE MAITRES FORMATEURS EN ECOLE D'APPLICATION

A l'issue de la première phase du mouvement, des postes de maîtres formateurs en école d'application n'ont pas été pourvus.

Lors de la deuxième phase du mouvement, d'autres postes d'adjoint d'application seront libérés à titre provisoire.

Dans le souci d'assurer les missions incombant aux écoles d'application, ces postes font l'objet du présent **appel à candidature spécifique adressé aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires d'un CAFIPEMF ou équivalent exerçant dans des écoles ordinaires.**

Ces enseignants titulaires du CAFIPEMF ou équivalent peuvent se porter candidats afin d'occuper à titre provisoire l'un des postes ci-dessous indiqués tout en conservant le bénéfice de leur poste d'origine pendant un an. Les candidats se feront connaître par courrier adressé à la division des ressources humaines pour le **17 juin 2008**.

Le barème départagera les candidats sur chaque poste.

POSTES	IEN
VESOUL PABLO PICASSO EEA adjoint d'application élémentaire : 2 postes	Vesoul-sud
VESOUL PABLO PICASSO EEA décharge de direction d'application élémentaire : 1 poste	Vesoul-sud
VESOUL REPES SUD APPLICATION EEA adjoint d'application élémentaire : 1 poste	Vesoul-Sud
VESOUL REPES SUD APPLICATION EEA décharge de direction d'application élémentaire : 1 poste	Vesoul-Sud

POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Les postes de conseillers pédagogiques suivants sont toujours vacants à l'issue de la première phase du mouvement :

- **Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Vesoul sud**
- **Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Lure**

Le présent appel à candidature s'adresse aux maîtres titulaires du CAFIPEMF (ou équivalent).

Les personnels concernés peuvent se porter candidat par courrier adressé avant le **17 juin 2008** à l'inspection académique, division des ressources humaines, 5 place Beauchamp, BP 419, 70013 Vesoul.

Les candidats seront entendus par une commission qui rendra un avis sur les candidatures. La personne retenue sera celle qui aura un avis favorable et le meilleur barème.

Les nominations seront prononcées à titre définitif si le candidat a déposé un préavis au mouvement, à titre provisoire dans le cas contraire.

Les personnes intéressées peuvent se référer à la circulaire « Mouvement » n°2, p.10 et 11.

Elles doivent par ailleurs prendre l'attache de madame l'inspectrice de la circonscription concernée.

POSTE D'ENSEIGNANT REFERENT- IEN VESOUL-SUD

Un poste d'enseignant référent de la circonscription de Vesoul sud est toujours vacant à l'issue de la première phase du mouvement.

Les personnes intéressées peuvent se porter candidat par courrier adressé avant le **17 juin 2008** à l'inspection académique, division des ressources humaines, 5 place Beauchamp, BP 419, 70013 Vesoul. Elles peuvent se référer à la circulaire « Mouvement » n°2, p.10.

Le poste sera attribué à titre définitif si le candidat est titulaire du CAPA-SH (ou équivalent), à titre provisoire dans le cas contraire.

Les candidats seront entendus par une commission qui rendra un avis sur les candidatures. La personne retenue sera celle qui aura un avis favorable et le meilleur barème.

POSTE DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE DU CMPP DE GRAY

Le poste de directeur du CMPP de Gray reste vacant. Il n'a pu être attribué lors de la première phase du mouvement, aucun candidat ne possédant l'habilitation à diriger un CMPP. Il sera attribué à titre provisoire lors de la deuxième phase du mouvement, sur la base d'une qualification en psychologie (niveau minimum : licence).

Toute personne intéressée peut se porter candidate par courrier adressé avant le **17 juin 2008** à l'inspection académique, division des ressources humaines, 5 place Beauchamp, BP 419, 70013 Vesoul. Elles peuvent se référer à la circulaire « Mouvement » n°2, p.9.

Les candidats seront entendus par une commission qui rendra un avis sur les candidatures. La personne retenue sera celle qui aura un avis favorable et le meilleur barème.

MISSION DE SECRETAIRE DU COMITE EXECUTIF DU RESEAU DE REUSSITE SCOLAIRE DE LURE (1/4 TEMPS)

La mission de secrétaire du comité exécutif du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) de Lure est vacante. Les enseignants du RRS de Lure qui sont intéressés peuvent renvoyer pour le **lundi 17 juin 2008 au plus tard** une lettre de candidature à l'IEN de LURE. Les candidats seront entendus par une commission qui rendra un avis sur les candidatures.

Le secrétaire travaillera sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de LURE et du Principal du collège du Mortard à LURE.

Essentiellement centrée sur la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Réussite du Réseau de réussite scolaire (RRS) et sur leur évaluation, l'action porte sur l'animation du Réseau et la mise en synergie des partenariats. Le secrétaire participera à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de Réseau.

Texte de référence : CIRCULAIRE N°2006-058 DU 30-3-2006, BO n° 14 du 6 avril 2006